

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 SEPTEMEBRE 2024**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire et ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, à l'effet de soumettre à votre approbation les projets suivants :

A titre extraordinaire

- *Modification de la date de clôture de l'exercice social ; Modification corrélative des statuts ;*

A titre ordinaire

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;*
- *Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;*
- *Renouvellement du mandat de Monsieur Martial GUIETTE en tant qu'administrateur ;*
- *Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre REQUIER en tant qu'administrateur ;*
- *Non-renouvellement du mandat de Monsieur Emmanuel SCLIA-BALACEANO en tant qu'administrateur ;*
- *Renouvellement du mandat de Madame Cécile ESCAPE PEROCHAIN en tant qu'administrateur ;*
- *Renouvellement du mandat de Madame Véronique LANSOT LOUSTEAU en tant qu'administrateur ;*
- *Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ; nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement ;*
- *Prise d'acte du non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions du Code de commerce et des statuts.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social ; Modification corrélative des statuts

Il vous sera proposé, après avoir pris connaissance du présent rapport du Conseil d'administration,

de décider de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société et de la fixer au 31 mars de chaque année ;

de décider en conséquence de modifier l'article 6 des statuts, qui serait rédigé comme suit :

« L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année. »

de prendre acte que l'exercice en cours expirera le 31 mars 2025.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolution qui vous ont été présentés.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points du présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de faire confiance à votre Conseil d'administration pour assurer la bonne fin de ces opérations, dans l'intérêt de la Société.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Conseil d'administration